

La Radio romande sous pression

Pas de «Radio 24» en Suisse romande. Pour l'éviter, la Radio romande, à l'instigation de Leo Schürmann, directeur général de la SSR, prépare une «réponse efficace» à «Radio Mont-Blanc», qui émettra en direction de la côte suisse dès le 1^{er} novembre paraît-il. Musique et publicité, comme Schawinski, — et comme «Egal 3» à destination des jeunes. Derrière RMB: trois groupes plutôt non négligeables: Carrefour, Naville et Nicole (celui de Telsat et de «La Suisse»).

La réponse devrait donc venir dès que possible (soit pas avant la mi-1981 selon les plus optimistes des réalistes), sous la forme d'une troisième chaîne, exploitée par une Radio romande qui aurait ou non revu ses structures d'ici là. L'opération est approximativement devisée entre Fr. 800 000.— et 1,3 million de francs par an, soit moins du quart des charges supplémentaires représentées par une compensation d'un pour-cent de renchérissement à tout le personnel SSR, comme on relève à la direction générale.

Dans un premier temps, le financement de l'opération sera garanti par les crédits de la direction générale, et le cas échéant par un prélèvement sur le fonds de réserve, utilisé pour des affaires diverses (Jeux sans frontières, émissions spéciales du 1^{er} août, etc.). A plus long terme, les chers auditeurs devront bien démontrer leur attachement à la radio suisse en acceptant une augmentation des taxes de concession.

Dans la précipitation mise à répliquer aux affairistes du Mont-Blanc, certains problèmes passent au second plan. Ainsi des contraintes liées à la concession-mission donnée à la SSR: quid de la diversité culturelle, de l'information objective, de l'intérêt du pays et d'autres notions pas moins fon-

damentales évoquées dans le fameux article 13 de la concession SSR? Et l'article 14, qui interdit la publicité à la radio, que deviendra-t-il au moment où, comme dans certains scénarios rêvés à la SSR, les radios locales ou même les émetteurs périphériques seront exploités en «time-sharing», c'est-à-dire en tranches-horaire partagées par exemple entre la SSR et tel ou tel groupe d'éditeurs?

Tout laisse attendre que les questions relatives au statut juridique et économique des médias électroniques vont dominer le débat sur le nouveau projet d'article constitutionnel radio-télévision. Pour les aspects culturels et autres, on verra après la votation (en principe printemps 1983) si, en cas de réussite au troisième essai, le législateur peut faire quelque chose.

A l'intention de cet éventuel législateur, Gerd H. Padel, ancien directeur de la radio-télévision suisse alémanique et actuel rédacteur de la «Basler Zeitung», rappelle les termes du préambule de la nouvelle loi autrichienne sur les médias: «La présente loi garantit une totale liberté des médias, en vue d'assurer le droit à la libre expression et à l'information. Les limitations de la liberté des médias, dont l'exercice implique des devoirs et responsabilités, ne sont possibles que dans les conditions énoncées à l'art. 10 al. 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.» («Basler Zeitung», 7.8.1981, trad. DP).

ÉTÉ

Ah! les beaux jours

Et voilà: à partir du prochain numéro, DP 602, qui vous parviendra, comme annoncé, **les 27/28 août**, nous reprenons notre rythme hebdomadaire sacro-saint.

Merci pour cette semi-pause estivale très bienvenue.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 601 13 août 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Poehon
Victor Ruffy

601

Recherche: le nerf de la guerre en pantoufles

Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique vient de publier son volumineux rapport pour l'année 1980: 238 pages, riches d'une information qui demande souvent à être interprétée. Les données financières sont groupées de manière très conventionnelle. Par exemple, les subsides ont été répartis de la manière suivante:

- Sciences humaines: 28,5 millions, soit 21,3%
- Sciences exactes
+ naturelles: 49,2 millions, soit 36,9%
- Biologie + médecine: 55,8 millions, soit 41,8%

Le rapport vous apprendra, à l'intérieur de chacune de ces grandes disciplines, presque tous les détails que vous pourrez désirer: combien à l'archéologie, combien à l'immunopathologie ou à la physique des particules élémentaires et des hautes énergies.

SOYEZ CHERS!

Tout cela est fort intéressant. Mais un débat s'est ouvert dans nos colonnes et certains de nos amis ont soutenu que la recherche scientifique était épouvantablement traditionnelle et que, tout particulièrement en sciences humaines, le Fonds national évitait de soutenir toute recherche dont les résultats auraient pu déboucher sur une critique de nos structures sociales. Le président de la Société suisse de sociologie s'est plaint au micro de la Radio suisse romande de ce que la sociologie n'était pas reconnue comme une science, pas plus tard que le mois passé.

Le rapport du Fonds national jette une lumière crue sur la situation: c'est un thermomètre et il n'est pas question pour nous de critiquer le thermomètre.

Un premier chiffre fourni dans le rapport est déjà

symptomatique: c'est celui du nombre de demandes refusées:

- Sciences humaines: 13% des requêtes, soit 10% des crédits
- Sciences exactes et naturelles: 2,6% des requêtes, soit 1% des crédits
- Biologie et médecine: 7,0% des requêtes, soit 5% des crédits

Donc: il y a beaucoup plus de refus du côté des sciences humaines; et en sciences exactes et naturelles, ce sont des requêtes de faible coût qui sont évincées. Si vous voulez être pris au sérieux, soyez chers!

L'AVENTURE ET LA SOMNOLENCE

Prenons le cas des sciences humaines d'un peu plus près, mais en groupant les disciplines de manière à faire ressortir tout ce qui relève de l'aventure et ce qui relève de... disons la somnolence pour être méchant:

- Philosophie, religion, beaux-arts, musique, etc.: 18,6%
- Inventaire: histoire, linguistique, ethnologie, etc.: 52,5%
- Psychologie: 12,0%
- Economie, droit: 8,4%
- Sciences sociales et politiques: 8,5%

Donc le professeur Bérard (cf. DP) et le président de la Société suisse de sociologie avaient raison: on n'aime pas les recherches en sociologie et on préfère de loin établir des glossaires de patois ou fouiller de vieux sites archéologiques d'où ne sortiront pas de vérités contestatrices.

BON POIDS POUR LE NUCLÉAIRE

En sciences exactes et naturelles, les choses sont moins caricaturales. Il faut pourtant constater que le 21% des crédits alloués à ces disciplines sont pompés par les recherches nucléaires (un peu plus de 9 millions) alors que du côté des énergies renou-

velables... rien. Il y a peut-être quelques recherches consacrées à ces problèmes cachées sur des rubriques telles que «Sciences de l'ingénieur». Et puis il y a un programme national consacré à l'énergie: Fr. 633 018.— pour 1980. Vous me direz que c'est la fin d'un programme de plusieurs années, programme auquel ont été consacrés près de 7 millions. Vous me direz aussi qu'un nouveau programme est lancé sur l'utilisation du bois. Tout cela est juste, mais il n'en reste pas moins que la part consacrée à des recherches vraiment nouvelles est trop modeste.

Continuons ce petit jeu des apparentements incongrus à propos de la médecine:

- Médecine conventionnelle: 56,0%
- Zoologie, biologie, etc.: 38,0%
- Médecine sociale: 2,7%
- Médecine préventive: 3,2%

Qu'advierait-il d'une requête concernant l'homéopathie? ou l'acupuncture? Bref: on reste là encore très traditionnel.

Moralité: notre société entretient un secteur recherche comme elle entretient ses clubs sportifs. Avec le secret désir que rien de révolutionnaire ne sorte des laboratoires financés par l'Etat. Parce que le découvreur dérange. Ceux qui ont la cinquantaine se souviennent de la colère résignée de Leysin ou Montana lorsque furent découverts les médicaments contre la tuberculose. Supposez qu'un imbécile trouve un remède contre le cancer: vous voyez tous ces grands instituts fermer leurs portes? Surtout, pas de vagues.

PS. Abondante correspondance et échange nourri de notes aussi nombreuses qu'autorisées après nos deux articles sur la politique de la recherche en Suisse (DP 585 et 586) et bien sûr après les contributions bienvenues de lecteurs qui reprenaient la balle au bond dans DP 588, 589 et 594. Nous reviendrons certainement sur le sujet. Pour l'instant, nous prenons bonne note de quelques précisions que nous envoie M^{me} M.-C. Boss-Ormond, secrétaire générale de la Commission permanente de coordination entre les universités romandes, à propos du cumul des charges professorales en

Suisse romande. La Conférence universitaire romande a en effet adopté des directives sur ce point, le 2 avril dernier, fermement décidée à empêcher les abus en la matière. En bref, «ces directives réaffirment le principe de la limitation à deux heures, respectivement à quatre heures pour les engagements temporaires, des mandats des professeurs qui enseignent déjà à plein temps dans une autre haute école romande. Mais elles vont plus loin lorsqu'elles précisent le mode de rétribution à appliquer — tarif horaire et non par portion de charge — la fraction de cette rétribution par rapport à un plein salaire (1/10 pour les deux premières heures et 1/20 pour les deux suivantes) et, dernier garde-fou, la limite supérieure de la rétribution totale que peut toucher l'enseignant, soit 20% du traitement de professeur correspondant de la haute école d'accueil pour les collaborateurs durables et 30% du même montant pour les engagements limités à un an».

Voilà qui est bel et bon! Les textes sont là. Reste à examiner de très près de quelle façon ils sont appliqués.

LA PMI, TELLE UN PHÉNIX

Le terrorisme, les Arméniens et M. Furgler

Chaque année, le Conseil fédéral rend compte de sa gestion dans un document qui devrait alimenter la réflexion de tout Suisse et de toute Suisseuse dignes de ce nom, chaque année donc le Conseil fédéral fait le point au chapitre du «terrorisme», parmi les pages réservées au département de Justice et Police.

Les événements que l'on sait et qui ont secoué notre pays de Genève à Zurich ces derniers jours imposent un rapide retour en arrière sur les synthèses annuelles de l'exécutif central de ces deux dernières années. Laissons de côté les «actes influencés par la politique intérieure» et voyons ce qui a trait à «l'internationalisation de la terreur», ainsi que la petite conclusion aux accents très PMI/KIS

envers et contre tout due aux spécialistes du DFJP. 1979, le bilan du Conseil fédéral:
Par bonheur, la Suisse n'a pratiquement pas eu à souffrir d'actes de terrorisme, tels qu'en connaissent par exemple la République fédérale d'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. Néanmoins, notre pays ne peut se soustraire à l'internationalisation de la terreur, comme le montrent à l'évidence les attentats dirigés contre l'ambassade d'Espagne à Berne et le consulat général de Turquie à Genève, la condamnation d'un Arménien qui avait joué le rôle de bailleur de fonds dans divers attentats visant des établissements turcs sis à Zurich, ainsi que l'arrestation dans cette même ville de Rolf Klemens Wagner, terroriste allemand bien connu, consécutivement au hold-up d'une banque perpétré en compagnie de coauteurs encore en fuite. Des indications en ce sens résultent également de l'existence de nombreux partisans et sympathisants des terroristes étrangers, qui les ont manifestement aidés à étendre leurs bases logistiques et tentent d'établir un échange d'informations entre les terroristes détenus en Suisse et les milieux terroristes allemands.

Et la conclusion:
Bien que la compétence du Ministère public de la Confédération en matière de lutte contre le terrorisme se limite essentiellement à la poursuite de délits à l'explosif, d'infractions à la loi sur le matériel de guerre et d'actes délictueux perpétrés à bord d'aéronefs, la fonction coordonnatrice qu'il a de tout temps assumée prend de plus en plus d'importance. Cela aussi bien dans les rapports avec les cantons qu'avec l'étranger. L'internationalisation toujours plus marquée du terrorisme a précisément fait ressortir la nécessité de recherches poursuivies au-delà des frontières et d'un échange d'informations aussi complet que possible. (...)

1980, le bilan du Conseil fédéral:
Notre pays a été de nouveau mêlé aux menées du terrorisme international. Les terroristes arméniens se sont montrés particulièrement dangereux en tentant, au début de l'année déjà, d'abattre à Berne l'ambassadeur de Turquie. Après l'arrestation en

France de l'auteur présumé de cet attentat, et plus tard, à Genève, de deux personnes d'origine arménienne, consécutivement à un accident provoqué par des explosifs, le terrorisme arménien s'en est pris directement à notre pays. Des attentats à l'explosif furent ainsi perpétrés contre de nombreux établissements suisses situés dans le pays et à l'étranger. Aussi fallut-il prescrire des mesures de sécurité particulièrement poussées. Au surplus, des membres des comités révolutionnaires libyens opérant en Suisse ou à partir de la Suisse ont cherché à obtenir par la force le retour d'exilés libyens dans leur pays. Une tentative d'attentat à l'explosif dirigée contre un avion d'El Al au départ de Zurich devait par ailleurs être mise sur le compte de terroristes palestiniens; cet incident souligne une fois encore la menace pesant sur le trafic aérien international et la nécessité des vastes dispositions prises pour assurer sa sécurité. Le terroriste allemand Rolf Clemens Wagner a été condamné à la réclusion à vie, par la Cour d'assises du canton de Zurich, pour meurtre et autres délits en rapport avec le vol à main armée de novembre 1979. Le jugement n'est pas encore passé en force. Ainsi, trois des terroristes allemands (outre Wagner, Gabriele Kröcher et Christian Möller) ont déjà été appréhendés et jugés en Suisse. Le 24 décembre, un garde-frontière et un fonctionnaire de la police cantonale argovienne sont tombés sous les coups d'un extrémiste de droite allemand, entré clandestinement en Suisse pour se procurer des armes; l'auteur s'est ensuite fait justice.

Et la conclusion:
Pour le Ministère public de la Confédération, dont la compétence en matière de lutte contre le terrorisme se limite essentiellement aux délits à l'explosif, aux infractions à la loi sur le matériel de guerre et aux actes délictueux commis à bord d'aéronefs, la coordination des relations avec les cantons et l'étranger s'est avérée cette année encore prépondérante.
Devoir de vacances: la conclusion 1981, telle que les bombes de Zurich, Berne, Lausanne et Genève la laissent apparaître.

Le gaspillage de l'eau: un droit acquis

Epurex: procès longue durée ce mois à Lausanne. Pour les détails croustillants, vous reporter à vos quotidiens favoris. On parle beaucoup chiffres et bilans à Montbenon, l'affaire l'impose. Mais le véritable enjeu, c'est bien l'eau, en définitive, la gestion de l'eau, qu'elle soit potable ou non, aujourd'hui source de tous les gaspillages légaux. Après avoir examiné la chose dans le quotidien («Vivre avec un chiot'sec», DP 600), prenons un peu de hauteur. Réd.

La législation suisse aujourd'hui en vigueur reconnaît implicitement à chacun le droit de gaspiller l'eau potable à sa guise. Les problèmes de fourniture d'eau potable et de traitement des eaux usées sont considérés uniquement comme des problèmes techniques, soumis avant tout à des contraintes économiques. L'eau n'est qu'un bien parmi tant d'autres, dont la manipulation peut procurer du profit. A telle enseigne que les services des eaux imposent une consommation minimum qu'il faut payer, qu'on l'ait utilisée ou non. Le prétexte de cette incitation au gaspillage est purement économique. Il faut rentabiliser des installations, couvrir des frais, etc.

UN PROBLÈME DE BAIGNOIRES

La pollution des eaux est due principalement au fait qu'il y a beaucoup trop d'eaux usées. Pourtant rien n'est proposé pour diminuer ce volume, pour essayer de diminuer les gaspillages les plus évidents.

Dans le domaine de l'énergie, on s'est aperçu finalement que le meilleur moyen pour se sortir

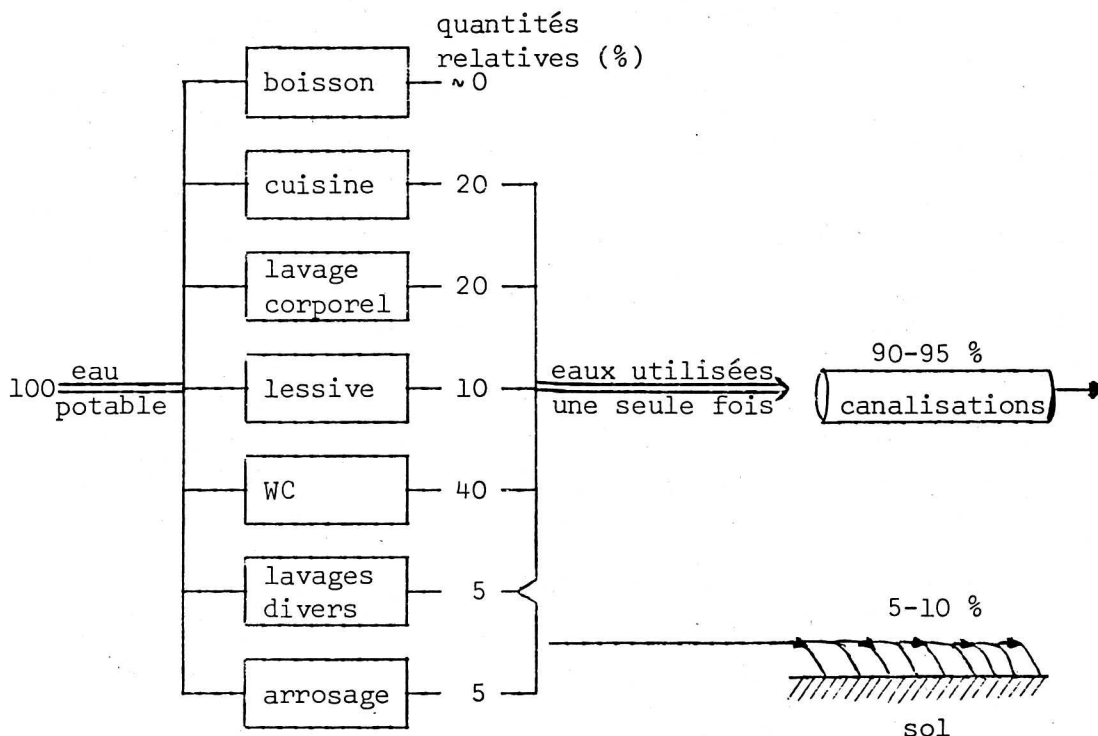
d'embarras n'était pas de fournir toujours plus d'énergie, mais de diminuer les gaspillages et d'améliorer l'utilisation de l'énergie en tenant compte de sa qualité (théorie de l'exergie).

La situation est tout à fait semblable dans le domaine de l'eau. Amory Lovins a d'ailleurs utilisé pour illustrer le problème de l'énergie l'analogie hydraulique suivante: «Produire plus d'énergie aujourd'hui, c'est se comporter comme une personne qui s'acharnerait à se préparer un bain en

remplissant d'eau chaude une baignoire dont l'exutoire serait resté ouvert. Il est plus simple et aussi plus économique de fermer l'exutoire avec un bouchon.»

Cette image vaut aussi pour la fourniture et l'utilisation de l'eau elle-même. Mais, pour l'instant, il n'en est tenu aucun compte. Seuls des critères économiques à courte vue déterminent la manière dont on fait usage de l'eau: tous les besoins réels ou imaginaires en eau potable doivent être satisfaits et toutes les eaux usées, quelle que soit la

UTILISATION DE L'EAU AUJOURD'HUI



Gaspillage maximisé: tous les besoins sont satisfaits par de l'eau potable! Petite précision: les quantités relatives (exprimées en % du total) sont à considérer comme des hypothèses de travail «raisonnables»...

nature de leur pollution, doivent être épurées de manière centralisée dans des stations d'épuration construites selon une recette standard!

Tout ceci est parfaitement linéaire, voire simpliste, à l'image de la représentation économique du monde qui a présidé à ces concepts.

LE CACA ET L'EAU POTABLE

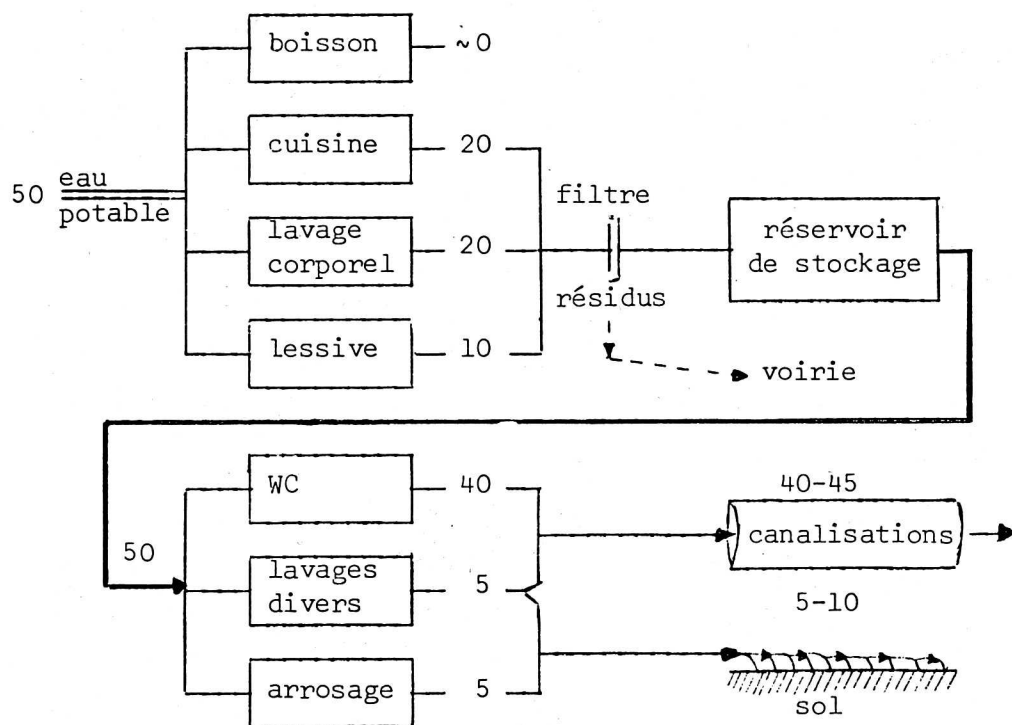
Pourtant, il y a autant d'eau que d'énergie à économiser et ceci sans qu'il nous en coûte en confort.

S'il est aberrant de dégrader l'électricité dans des résistances pour chauffer sa maison, il est tout aussi peu approprié d'évacuer ses défécations avec de l'eau *potable*. Il est parfaitement possible d'utiliser des eaux grises, donc déjà polluées, pour ce genre d'usage et pour bien d'autres d'ailleurs: lavage de voiture, arrosage, lavage des routes (mais oui, cela se fait, et on a même des véhicules spéciaux pour ça!). Toute installation qui permettrait d'utiliser de l'eau une deuxième, voire une troisième fois, réduit d'autant les besoins en eau pota-

ble et les quantités d'eau usée. Du fait que pour les ménages, l'eau utilisée dans les WC représente aujourd'hui à elle toute seule le 40% de la consommation, on imagine aisément qu'à confort égal, on peut économiser la moitié de l'eau potable utilisée aujourd'hui et réduire dans le même rapport la quantité d'eau usée.

Cela coûtera bien sûr quelque chose, mais ce sera un investissement judicieux à long terme. Que faut-il mettre en place? Si on ne veut pas de toilette à compostage (parce qu'on n'arrive pas à surmonter le mur psychologique du caca), on pourrait mettre en place un système de réutilisation de certaines eaux usées.

UTILISATION DE L'EAU AVEC RECYCLAGE PARTIEL



On fournit les mêmes services avec deux fois moins d'eau potable que dans le système utilisé aujourd'hui! Les quantités d'eau usée déversées dans les canalisations diminuent aussi environ de moitié. Petite précision: la charge des eaux usées en canalisation est plus forte (même charge qu'aujourd'hui, mais pour la moitié moins d'eau) et c'est très avantageux finalement pour l'épuration: les stations reçoivent souvent actuellement des eaux trop claires!

GRÂCE À UN RÉSERVOIR

Quelques précisions pratiques!

Cela exige, pour l'essentiel, un réservoir. Les besoins d'eau pour, d'une part, les toilettes et, d'autre part, les diverses utilisations moins salissantes de l'eau (bains, douches, lessives etc.) ne sont pas simultanés et, par conséquent, il faut disposer d'un réservoir tampon. Ce réservoir doit être dimensionné de telle manière que l'eau usée réutilisable fournie à ce réservoir sur une période donnée (par exemple, un jour) corresponde à peu près aux besoins sur la même période qui doivent être satisfaits par cette eau usée.

Prenons un exemple concret. Supposons que les WC d'une famille de quatre personnes exigent 200 litres par jour. Si ces WC sont alimentés à partir d'un réservoir d'eau usée alimenté par les lavabos, la cuisine et les bains/douche qui débitent en moyenne 300 litres par jour tous ensemble, il suffira d'un réservoir de 300 litres, ce qui donnera une certaine réserve. Le réservoir devra néanmoins comporter un trop-plein, au cas où les WC ne peuvent pas absorber tout le débit d'eau usée. Un réservoir de 300 litres, cela représente un cylindre de 50 cm de diamètre et de 150 cm de haut. Cela

SUITE ET FIN AU VERSO

Le gaspillage de l'eau: un droit acquis

n'exige donc pas une place prohibitive. Pour que l'eau du réservoir puisse aller dans la chasse des WC, il faut que le réservoir soit plus haut que cette chasse, ce qui, en général, exigera que l'on pompe les eaux usées venant de la cuisine, baignoire, etc. dans ce réservoir, lequel serait alors placé un peu plus haut. Alternativement, on pourrait pomper du réservoir directement dans la chasse. Energie de pompage requise: négligeable (quelques millièmes de kWh par jour). Dans une maison à plusieurs étages, on pourrait d'ailleurs utiliser les différences de niveau pour se passer de pompage. Bref, le détail d'exécution pourra être choisi de cas en cas.

Ce qui me paraît souhaitable, c'est qu'un tel essai soit fait pour qu'on puisse acquérir de l'expérience et, avec le temps, disposer d'un système fiable et d'entretien facile. Les essais devraient, à mon avis, être faits de préférence en ville, mais si un bricoleur faisait cela dans sa maison, ce serait déjà un début (chez moi, c'est difficile, parce qu'une partie des

tuyauteries d'eau usée est quasi inaccessible... et puis, j'ai déjà un chiot'sec).

Les schémas des pages précédentes comparent l'utilisation de l'eau avec ou sans le recyclage partiel proposé. On voit que les besoins totaux en eau potable et les quantités d'eau usée peuvent, dans le cas présenté, être réduits environ de moitié. Par ailleurs, une petite partie de la charge polluante finirait dans le sol via l'arrosage et certains lavages, ce qui réduirait d'autant la charge mise dans les cours d'eau et les lacs.

UN FROMAGE

La gestion de l'eau relève du bon sens et n'exige que des techniques simples et disponibles. Elle permet de réduire et la quantité d'eau potable à fournir et la quantité d'eau usée à traiter. Pour la protection des eaux, elle est donc bien plus efficace que les méthodes d'épuration les plus savantes. Pourtant, on n'en parle jamais. A-t-on si peur de voir maigrir le fromage de l'épuration des eaux?

P. L.

TÉLÉVISION

La fiction contre la réalité

Expérience intéressante à la télévision alémanique samedi 8 août. Pendant près de 11 heures, de 6 heures à 16 h 45, plusieurs caméras ont présenté la journée de travail de Werner et Ruth Ramseier, paysans à Altikon dans le canton de Zurich. Les commentaires étaient rares, la présentation brute était lancée en direct: traire, sortir le bétail, porter le lait à la laiterie, aller à l'herbe et tous les travaux d'un beau samedi.

Les réalisateurs n'avaient pas prévu une présence permanente des téléspectateurs, mais ils ont réussi

à ouvrir de nouveaux horizons à ceux qui considèrent que la télévision doit donner plus de faits réels, sans mise en condition des concessionnaires.

Combien de personnes ont suivi l'émission et combien d'entre elles ont trouvé que c'était trop lent et qu'il ne se passait rien? N'est-ce pas Godard qui disait que les gens n'aiment pas voir des gens qui travaillent parce que c'est ennuyeux?

En tout cas, l'innovation de l'équipe de «Karusel» (une des bonnes émissions de la TV alémanique) devra être poursuivie pour permettre de se rendre compte si la fiction télévisée est devenue l'opium d'un peuple qui renonce à découvrir les réalités de la vie.

POINT DE VUE

Alors, vous avez vu la mer?

Pas moi. Mais j'ai entendu un discours du Premier Août. Le monsieur, président du Verkehrsverein local, ou quelque chose comme ça, a déclaré que ça n'allait pas fort en Iran, au Moyen-Orient, en URSS et dans quelques autres pays exotiques. En revanche, ça ne va pas mal en Suisse mais il faut se méfier de la Sozialisierung galopante et des interventions étatiques.

Il a ensuite donné la parole à la fanfare — qui jouait très bien avec des hélicons impressionnants (mais en plastique blanc et de marque japonaise) — et au Grossrat du fond de la vallée dont je n'ai pas écouté le discours parce qu'il se faisait trop tard et qu'il fallait mettre les gamins au lit. Je ne sais pas si la fanfare était PDC, radicale ou Kritisches Oberwallis, si ça se trouve. Les hélicons — enfin, il me semble que c'est le nom de l'instrument — étaient des Yamaha en plastique blanc, blanc comme le

COURRIER

Un choix reykjavichien

J'ai lu le «Point de vue» publié dans «Domaine public» du 16 juillet 1981.

On peut faire des choix de sociétés très différents, n'est-ce pas?

Il y en a qui, comme M. Gil Stauffer, aimeraient des villes où seuls circuleraient des êtres à deux jambes et des véhicules. Un choix reykjavichien.

Il y en a d'autres, dont je suis, qui se disent que la solitude humaine des villes, surtout pour les per-

bon lait des Alpes. J'ai été très étonné et c'est, en somme, tout ce qui me reste de ce Premier Août.

* * *

Je suis allé rendre une petite visite technique à Bernard Rappaz, agriculteur à Saxon, producteur de fruits et légumes bio. Ce qu'il fait est autrement intéressant. Eolienne et capteurs solaires fonctionnent de manière satisfaisante.

L'Etat du Valais lui refuse toutefois le droit d'immerger dans le Rhône proche une petite turbine qui lui permettrait d'être, énergétiquement, totalement indépendant.

Ce refus — dont j'ignore les motifs exacts, lesquels doivent être un peu confus et passablement tangents, voire loufoques — pose en fait une série de questions très sérieuses que politiciens et juristes feraient bien d'examiner au plus vite.

Il y a probablement des milliers d'endroits où l'immersion de micro-génératrices serait possible, sans la moindre perturbation du milieu et à

des coûts intéressants. Or, toute une série de barrières rendent problématique voire impossible la mise en place de micro-turbines hydrauliques. Pourquoi? Obsession de la production centralisée, défense pathologiquement féroce de leur monopole par les sociétés productrices et distributrices d'électricité, mépris de l'Etat pour ce qui est divergent, différent, dissident. Sur le même terrain, le «droit au soleil» se heurte à des règlements d'urbanisme ou de construction où le stupide le dispute au ridicule. Les plans d'alignement, généralement, sont ainsi conçus qu'ils interdisent une utilisation intelligente et efficace de l'énergie solaire.

Bref: c'est l'incohérence, tendance soviétique et kafkaïenne.

* * *

Les handicapés physiques ont demandé — ai-je bien lu? — d'être libérés du paiement de la taxe militaire. Refus du DMF. Bravo! M. Georgevitch-Andréévitch Chevallaïévitch! Est-ce qu'il y a des subventions pour monter des mitrailleuses sur les chaises roulantes?

* * *

Justement, à propos de l'auto-soviétisation des

pays occidentaux: il y a de solides paragraphes dans le dernier livre de Vladimir Boukovsky, «Cette lancinante douleur de la liberté» (Ed. Laffont).

* * *

On m'a raconté ça. Un libraire passe commande de «La Peste» de Camus à un distributeur-grossiste. La commande vient en retour: «titre inconnu». Explication: sur le bulletin de commande le libraire avait inscrit «Peste-Camus». Or, l'ordinateur du distributeur ne connaît que «La Peste». Il a une sainte horreur des gens qui écrivent seulement «Peste», oubliant l'article.

Les ordinateurs, c'est bien connu, ça fait gagner du temps et de l'argent. Tout va bien et bien le bonjour chez vous. Et n'oubliez pas la désormais traditionnelle grosse bise à la charmante voisine.

Gil Stauffer

sonnes âgées, déjà marginalisées à tant de points de vue, est insondable.

Alors tant mieux si quelques amis à quatre pattes leur donnent encore un peu d'affection et une compréhension animale, faute de chaleur humaine.

Dans l'article paru dans «Etre Solidaires» (juillet 1981) nous tenions justement à nous expliquer à propos des animaux en ville et ne pas mépriser, comme le fait M. Stauffer, ceux qui ont besoin d'une compagnie à fourrure...

CAUCHEMARDESQUE

Le choix de la ville de M. Stauffer serait, selon

moi, cauchemardesque. Pourquoi ne pas supprimer aussi les moineaux, tous salissants, bruyants, encombrants, inutiles... et vivants? On aurait alors un désert d'hommes, des rues nettes, et sinistres.

M. Stauffer me dira: «Crottes des chiens, odeurs de chats, vous préférez?»

Oui, je préfère. D'abord à cause des personnes âgées. Ces animaux peuvent leur apporter un peu de douceur. Ensuite, parce que je choisis *la vie*, ou disons je m'y cramponne dans un monde de plus en plus bétonné, emmuré, où tout ce qui n'est pas défendu est obligatoire.

Il me paraît juste d'avoir de la considération pour

ces personnes traitées de «pépères» et de «mémères», avec tant de dédain, et j'abandonne volontiers les Reykjavik à ceux qui s'y trouvent bien.

Diane Perrot

ménagère de 63 ans, sans chien ni chat, mais solidaire de ceux qui en ont

PS. Dommage que Gil Stauffer ait passé sous silence l'essentiel de notre étude: la nourriture en boîtes pour chiens et chats et la faim dans le monde.

L'Etat, c'est la femme

Dans le supplément «Suisse-USA» de la «Schweizerische Handelszeitung» (6.8.81), Nestlé fait paraître en pleine page une assez curieuse annonce. En quatre titres et illustrations, Nestlé se présente comme un partenaire «fiable» (verlässig) envers les consommateurs (photo d'enfant noir buvant un verre de lait), envers les collaborateurs (photo d'un blanc respirant des graines ou fèves de quelque produit de base), envers les producteurs (photo d'un travailleur latino-américain peu souriant mais pas révolutionnaire), et envers les collectivités, aimablement représentées par... une femme, jeune et blanche évidemment.

Finis la femme confinée dans le rôle de ménagère-consommatrice. Là voilà prêtant son visage à l'autorité, fiscale notamment. En fait c'est le retour de Dame Helvetia, en plus mince et sans lauriers.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Militaires éclairés

Le hasard a voulu que je lise en même temps l'intéressant essai d'Yves Bridel: *Julien Gracq et la dynamique de l'Imaginaire*¹, et la monumentale monographie que Jean Lacouture a consacrée à *Pierre Mendès France*². L'essai de Bridel m'a tout naturellement donné envie de lire les romans de Gracq, que j'ignorais complètement, *Le Rivage des Syrtes* et *Un Balcon en Forêt* — ce dernier se déroulant durant la drôle de guerre, puis au moment de la débâcle, quelque part dans les Ardennes, du côté de la frontière belge...

Lisant:

«Il n'y avait pas lieu cependant, semblait-il, de se

préoccuper (*on est à la fin de l'hiver 39-40!*). Rien, en apparence, dans les pièces officielles, ne faisait prévoir un changement dans le secteur du Toit. De temps en temps, même, avec un peu d'optimisme, on pouvait déceler des indices franchement rassurants; telle cette communication du génie — toute prometteuse déjà d'une longue embellie printanière — qui prévoyait après le dégel l'enlèvement pour vérification et le stockage au bord des routes des mines antichars. (...) Ce qui semblait le préoccuper (*l'Etat-Major*), maintenant que l'hiver avançait, c'était le mouvement de la *cavalerie*, dont chacun savait (les cavaliers eux-mêmes n'en faisaient pas mystère) qu'elle était destinée dans le cas d'une attaque allemande à se déployer loin en avant des lignes à travers la Belgique.»

Je veux bien que *Un Balcon en Forêt* est un roman, et qui plus est, écrit en 1958, c'est-à-dire des années après l'événement...

C'est ici que je retrouve le livre de Lacouture, dont j'extraits ces lignes:

«(Mendès France entend dire autour de lui), et notamment par son ami Daladier, que les systèmes de fortifications sont tels, ligne Maginot contre ligne Siegfried, que les combats en Europe seront très longtemps figés. C'est une longue guerre d'effritement, d'épuisement économique par le blocus qui s'annonce.»

Nous sommes à l'automne 1939!

Et encore:

«Paris au début de 1940... Le permissionnaire trouve une capitale médiocrement affairée, où le chef du gouvernement, Edouard Daladier, lui dit «faire confiance aux chefs militaires», sans dissimuler la déception que lui cause Gamelin (...) et où les dames du XVI^e arrondissement viennent de fonder l'œuvre du rosier de la ligne Maginot, pour assurer aux militaires une guerre parmi les fleurs...» (pp. 107-108)

Où je veux en venir? Nulle part!

Les spécialistes de l'époque, les chefs de l'époque étaient hautement qualifiés, ce qui leur valait la

confiance générale des populations. Vers 1937, le maréchal Pétain était venu assister aux manœuvres de la I^{re} Division, et il avait expliqué aux officiers d'icelle que le grand problème était de savoir si l'armée suisse pourrait tenir trois jours... Au-delà de ces trois jours, plus de problème: l'armée française entraînait en ligne à nos côtés...

Dieu merci, les spécialistes d'aujourd'hui, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, sont désormais parfaitement éclairés.

J. C.

¹ L'Age d'Homme, 1981.

² Editions du Seuil, 1981.

A SUIVRE

Joli titre dans «Les Nouvelles littéraires» (23-30.7.1981), «Ces chanteurs qu'on dit ethniques, Aux quatre coins de l'hexagamme», mais curieuses illustrations proposées pour illustrer cette renaissance sympathique en France de la «chanson régionaliste»: le Breton Alan Stivell, bien sûr, mais aussi notre Michel Buhler et son béret. On commence comme ça et puis on gomme le Jura.

* * *

Si, pour cause de vacances vous n'avez pas suivi le meilleur magazine hebdomadaire helvétique — pas besoin de rappeler qu'il s'agit du magazine du «Tages Anzeiger» — vous avez manqué, la semaine dernière (N° 32), six portraits de «petits entrepreneurs» et une intéressante somme sur les tranquillisants et autres pharmacies du sommeil. Pendant ce temps, «Tell» nouvelle formule plonge dans une dérive sociologico-sexuelle dont on se demande bien s'il émergera (N°s 44/45). Dans le magazine de la «Basler Zeitung» (N° 32), deux remarquables pages de photographies des nuages de Gösigen, produits par la tour de refroidissement de la centrale.